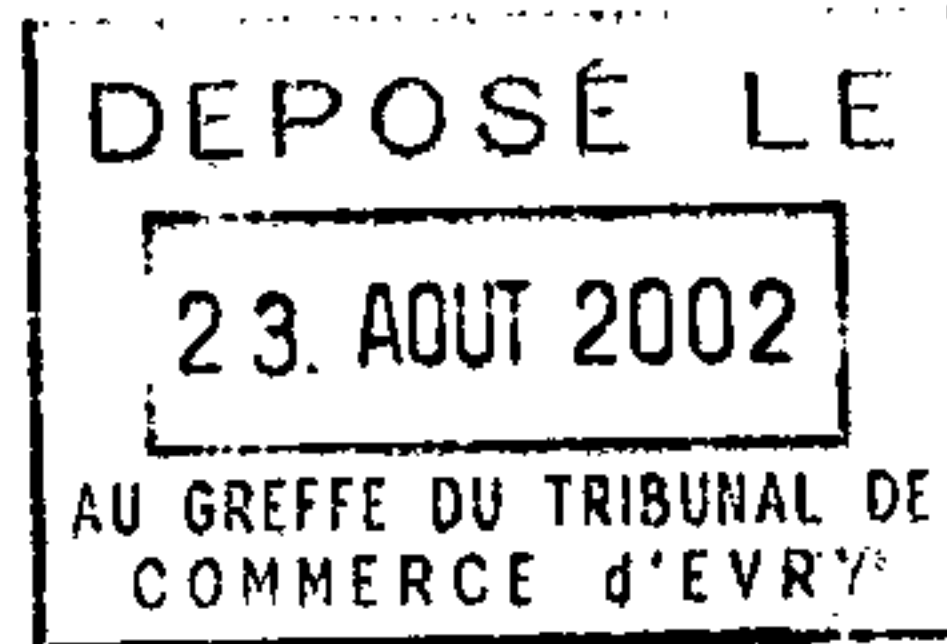




02 01845
98 B 2024
9584

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'EVRY**

1, rue de la Patinoire
91011 Evry Cedex

Nos réf : 304.02 AM/CG
Objet : demande de délai

Fontenay le Vicomte,
Le 20 août 2002.

Madame, Monsieur,

Je viens de subir des problèmes importants de santé et je n'ai pu vous adresser les documents officiels du bilan de fin d'année 2001 à la date prévue.

Pour cela je vous prie de bien vouloir m'en excuser par avance et vous demande de bien vouloir m'octroyer un délai supplémentaire afin de régulariser ma position actuelle.

Dans cette attente et vous en remerciant,

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Catherine GALTIER.

APB Environnement

16, rue de l'Orme - Z.A. la Nozole

91540 FONTENAY LE VICOMTE

SARL au capital de 23 000 €

RC Corbeil Essonne B 392 811 774 00018 - APE 900 A

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

Nous, Jacques Lassoury, Président du Tribunal de Commerce d'Evry:

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L.225-100 du code de commerce et l'article 121 du décret du 23 mars 1967,

Prorogeons jusqu'au *30 Septembre 2002*

le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2001 de la société dénommée

SARL APB

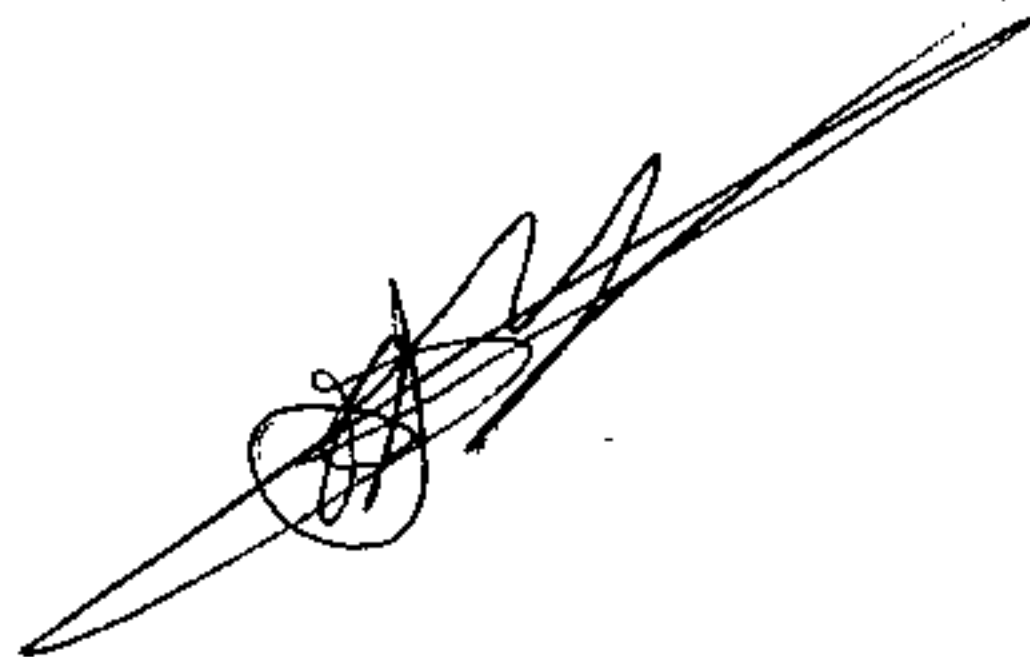
dont le siège est

16 Rue De L'Orme Za
91540 Fontenay Le Vicomte

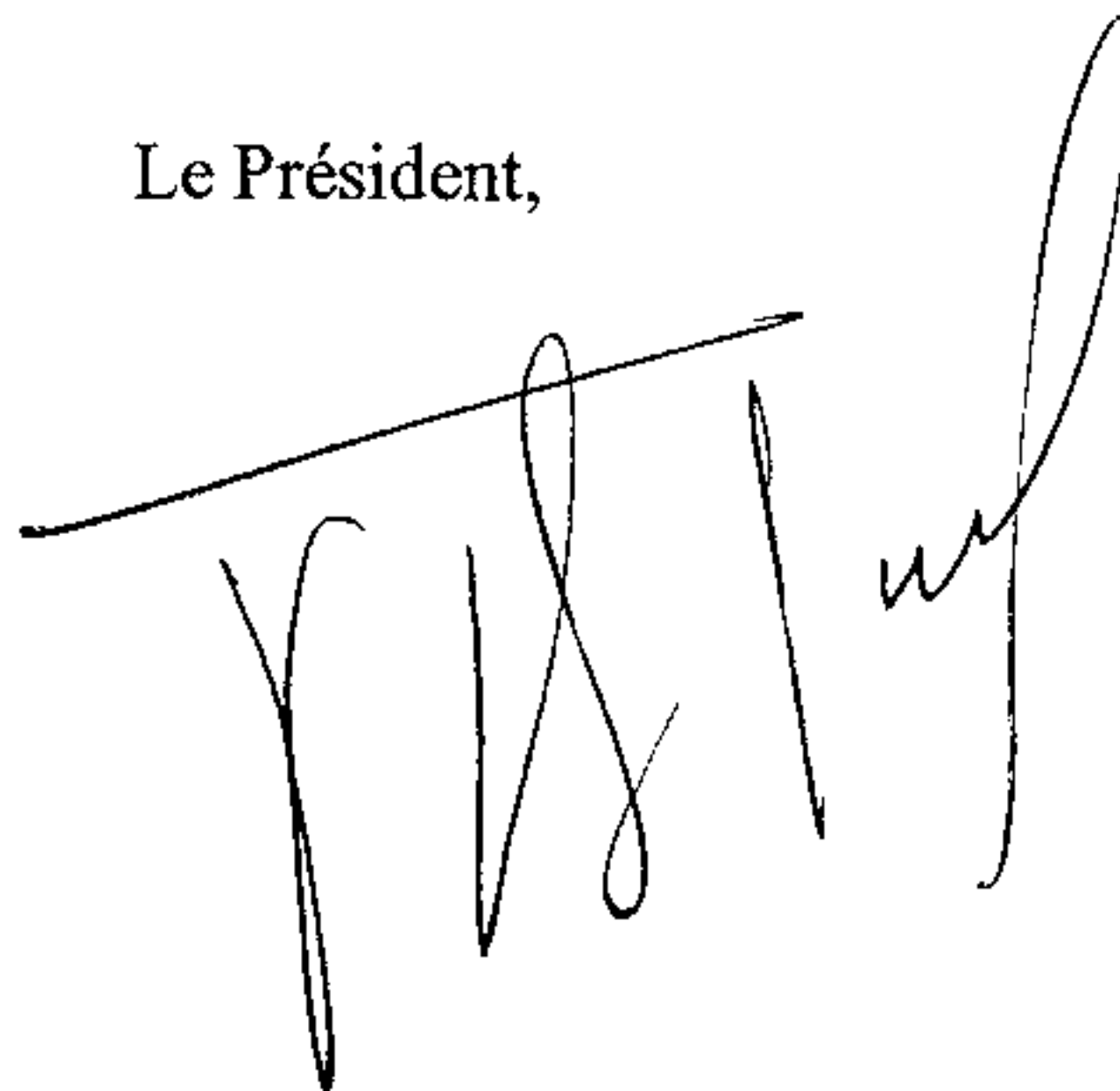
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Evry, le **17 SEP. 2002**

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'JL' or similar, written over a horizontal line.

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.